



www.mairieaumetz.com



Aumetz
de A à Z



**JOURNAL
MUNICIPAL
D'INFORMATION**



*Aumetz
de A à Z*

Juin 2014 N° 157



SOMMAIRE

- . Sommaire, édito, Agenda du Maire.....3
- . Conseil municipal.....4-5-6-7-8-9
- . Vie municipale.....10-11-12-13
- . Hommage.....14-15
- . Travaux & réalisations.....16-17
- . Enfance.....18-19
- . Mediatheque.....20
- . Infos.....21
- . Vie associative.....22-23-24-25
- . Manifestations.....26-27
- . État civil.....28

Cher(e) Aumessois et Aumessoises

Je tiens à remercier du fond du cœur celles et ceux qui m'ont exprimé leur confiance pour me donner une majorité indiscutable. Cette adhésion massive n'est pas une récompense, mais une obligation d'agir, ce n'est pas un aboutissement, mais un commencement. Je veux remercier aussi toute l'équipe engagée depuis des semaines et des mois à mes côtés. Je tiens à affirmer à celles et ceux qui ont fait un autre choix que je m'attacherai toujours à être le maire de tous, à privilégier l'intérêt général à toute autre considération, à servir tous les Aumessois.

Après une période normale de rodage, nous allons définir les priorités pour l'année 2015 et pour les années à venir.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter à toutes et à tous de passer de bonnes vacances !



Le Maire
Gilles DESTREMONT



AGENDA DU MAIRE

JANVIER

- 20- Réunion Norminter.
- 21- Entretiens du personnel.
Assemblée générale de l'association du 3ème âge.
- 22- Réunion élections municipales de la sous-préfecture (Thionville).
- 23- Assemblée générale de l'association « Mines en Chœur ».
- 24- Entretiens du personnel - Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
Galette des Rois de l'ONAC.
- 25- Vœux du maire (Fontoy).
- 26- Assemblée générale de Génération Country (Salle de spectacles).
- 27- Visite Installations de Vidéo-surveillance. (Montois la Montagne) - Bureau municipal.
- 28- Vœux du Conseil de Fabrique (Salle du temple).
- 29- Entretiens du personnel – Présentation du PSO de l'EPA (Audun le Tiche).
Conseil communautaire (Villerupt).
- 30- Réunion sur les quartiers anciens de la CCPHVA (Aumetz).
- 31- Entretiens du personnel - Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».

FEVRIER

- 02- Assemblée générale de l'Harmonie d'Aumetz.
Assemblée générale de l'ATSO (mairie).
- 03- Bureau municipal - Conseil du SEAFF (Fontoy).
- 04- Commission aménagement et développement durable du GECT (Aumetz).
- 06- Réunion de travail avec le FJT (Aumetz).
- 07- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
Assemblée générale de l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers (Foyer paroissial).
Rapport du personnel municipal (Mairie).
- 10- Rencontre de concertation avec l'enquêteur public du PLU - Bureau municipal.
- 12- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
- 13- Réunions sur les rythmes scolaires (Mairie).
- 14- Réunion Urbanisme - Réunion de travaux

- « Place de l'Hôtel de Ville ».
- 17- Réunion bureau d'étude Norminter.
- Bureau municipal.
- 18- Permanence municipale.
- 20- Réunion en sous-préfecture.
- 21- Réception des nouveaux arrivants et nouveaux berceaux.
- 22- Apéritif de l'amitié de l'APE.
- 23- Assemblée générale de l'ONAC - Kermesse de l'APE - Audition de l'Harmonie Municipale.
- 25- Réunion de Sécurité 3ème Age - Conseil communautaire (Ottange).
- 27- Conseil d'école maternelle
- 28- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
- Réunion avec le Commissaire Enquêteur du PLU.

MARS

- 03- Remise du rapport du PLU par le commissaire enquêteur (Aumetz).
- 04- Commission aménagement et développement durable (Belvaux).
- 07- Réunion en sous préfecture - Assemblée générale de la CMDP (Salle de spectacles).
- 14- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
- Conseil municipal.
- 16- Choucroute de l'Harmonie Municipale.
- 17- Audience du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux (Thionville)- Permanence municipale - Bureau municipal
- 20- Conseil Communautaire (Ottange).
- 21- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
- 23- Elections municipales.
- 27- Bureau municipal.
- 30- Conseil municipal d'installation (Mairie).
- 31- Bureau municipal.

AVRIL

- 02- Rencontre EPA Alzette-Belval (Audun-le-Tiche).
- 04- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
- Entretien Multi-Accueil.
- 05- Baptême républicain (Mairie).
- 06- Conseil municipal.
- 07- Permanence municipale- Bureau municipal.
- 09- Rencontre EPA Alzette-Belval (Aumetz).
- 11- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville »
- 13- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville »
- 14- Réunion des Adjointes - Permanence municipale.
- 15- Réunion des maires de la CCPHVA. (Audun-le-Tiche)
- 16- Commission Travaux.
- Assemblée générale du Comité des Fêtes (Mairie).

- 17- Réunion Budgétaire.
- 19- Mariage (Mairie).
- Rencontre USA Pétanque / Mairie.
- 22- Réunion avec le Sous-préfet (Thionville).
- Rdv Notaire – Permanence municipale.
- Conseil d'Administration du Collège Lionel Terray (Aumetz).
- 23- Réunion des Adjointes.
- Conseil Communautaire constitutif de la CCPHVA (Boulangé).
- 24- Permanence municipale.
- 25- 24- Permanence municipale.
- 25- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
- 26- Inauguration des locaux CMDP d'Aumetz.
- Concerts et réception Festival « Mines en Chœur ».
- 27- Réception Festival « Mines en Chœur ».
- 28- Bureau municipal – réunion USA Football / Mairie.
- 29- Réunion RAM (Mairie) – Conseil syndical du SEAFF (Fontoy) – Conseil d'Administration du CCAS (Mairie) – Conseil municipal.
- 30- Cérémonies de la Fête du Travail (Aumetz).

MAI

- 01- Cérémonies d'Inauguration des Vestiaires « Arlette Omodei ».
- Demi-finale de la coupe de Moselle de Football féminin (Stade).
- 05- Réunion des Adjointes - Réunion PMI de Moselle
- Permanence municipale.
- 06- Conseil communautaire (Ottange).
- 12- Audience du Tribunal Paritaire des baux Ruraux (Thionville) - Bureau municipal.
- 13- Permanence municipale.
- Bureau communautaire CCPHVA.
- 14- Rencontre EPA Alzette-Belval (Mairie).
- Conseil syndical du SEAFF.
- 15- Réunion SIVOM du canton de Fontoy (Fontoy).
- 16- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
- Inauguration du Festival des Cabanes (Boulangé).
- 19- Réunion des Adjointes.
- 21- Rencontre EPA / Elus (Audun-le-Tiche).
- 22- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».
- 23- Rencontre Expert du SEAFF (Mairie).
- 24- Manifestations de la Fête des Mères (Salle de Spectacles).
- 25- Elections Européennes.
- 26- Bureau des Adjointes - Bureau municipal
- Présentation de la CCPHVA (Mairie).
- 27- Assemblée générale de Moselle Agence Technique (Marly).
- 29- Réunion de travaux « Place de l'Hôtel de Ville ».

Responsable de la publication : Mr Gilles DESTREMONT - Maire
Rédaction : Mr Patrick RISSER - Conseiller Municipal en charge de la communication
Mr André KOGOVSEK - Chargé de communication Municipal

Impression : A2DV NUMERIQUE

Aumetz de A à Z / Juin 2014 /

SEANCE DU 14 MARS 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles DESTREMONT, Maire

Etaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire
M. BOURGUIGNON Nicolas - M. CHARY Bertrand
Mme CHARY Marie Paule - Mme HUMBERT Bernadette
M. LAURENT Maurice - Mme LEBRUN Marie
Mme OMODEI Arlette - M. PARENT Guy
M. PITUELLO Henri - Mme RENNIE Madeleine
Mme REYTER Bruna - Mme SPANIOL Paola.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M REYTER Jean-Michel à M. PARENT Guy.
Absents excusés : M. COGNOLI Jean-Baptiste
Mme CRAPANZANO Laurence - M. MAUJOL François
M. NERI Eric.

Mme REYTER Bruna a été élue Secrétaire de séance. Arrivée de Monsieur CHARY Bertrand à 19h10 au cours de la présentation du point n° 4 « Attribution d'une subvention pour un séjour en classe transplantée ». Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2014. INFORMATION sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire :
- **Décision 2014/01 :** Autorisant le Maire à signer la convention à intervenir avec la société « F.J.T. les trois frontières » relatif à la restauration scolaire et périscolaire, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.
- **Décision 2014/02 :** Autorisant le Maire à renouveler la convention de prêt – ligne de trésorerie à signer avec le Crédit Agricole de Lorraine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

N°2014/03 - À L'UNANIMITE,

- **FIXE** le montant du prix du stère de bois des parcelles communales en vente à 9,00 € pour l'année 2014.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'attribuer les stères mis en vente selon les propositions de la commission Bois,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/04 - À L'UNANIMITE,

- **DECIDE** qu'une subvention représentant 35 % du séjour, soit un montant de 3.685,50 € pour 26 élèves, sera versé à l'école élémentaire Marie Curie d'Aumetz, après production des justificatifs d'inscription des enfants à ce séjour. Ce montant pourra être majoré ou minoré en fonction du nombre d'élèves participant à ce séjour.
- **DECIDE** que cette somme sera mandatée sur le Budget Primitif 2014 de la commune au Chapitre 65, Article 6574.
- **RAPPELE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association bénéficiaire.
- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/05 - À L'UNANIMITE,

- **DECIDE** qu'une subvention représentant 35 % de ces sorties, soit un montant de 714,35 € pour 78 élèves, sera versé à l'école maternelle Paul Verlaine d'Aumetz, après production des justificatifs d'inscription des enfants à ce séjour. Ce montant pourra être majoré ou minoré en fonction du nombre d'élèves participant à ce séjour.
- **DECIDE** que cette somme sera mandatée sur le Budget Primitif 2014 de la commune au Chapitre 65, Article 6574.
- **RAPPELE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association bénéficiaire.
- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/06 - À L'UNANIMITE.

- **DECIDE** que les enfants dont les parents n'habitent pas Aumetz mais qui travaillent au sein des services municipaux ou sur le ban communal puissent être accueillis, à compter du 1er avril 2014, au Multi-Accueil « Les Chrysalides » en fonction des places disponibles, étant entendu que les habitants d'Aumetz ou des communes ayant conventionné avec la Mairie sont prioritaires
- **DECIDE** que la participation financière demandée aux parents sera calculée en fonction de leur lieu de résidence et du conventionnement éventuel de leur commune d'origine avec la commune d'Aumetz.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les intéressés de cette décision.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/07 - PAR 12 VOIX POUR ET 2

ABSTENTIONS (M. CHARY Bertrand et Mme CHARY Marie-Paule),
- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que, conformément aux articles R. 123-4 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
d'un affichage en mairie durant un mois,
d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- **DIT** que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Aumetz aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et dans les locaux de la préfecture de la Moselle.
La présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.

N°2014/08 - À L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le descriptif des travaux ainsi que son coût,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le projet,
- **SOLLICITE** auprès du SISCODIPE une subvention relative à ces travaux,
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,
- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2014,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.
- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/09 - À L'UNANIMITE,

- **CONFIRME** la vente des terrains communaux aux agriculteurs-exploitants ci-dessous :
Monsieur THOMAS Daniel, agriculteur, domicilié à AUMETZ, 25 rue Maréchal Foch, pour :
Section 5 parcelle n°28/9 lieudit « DEVANT LE BOIS » pour une contenance de 09 ha 43 a 63 ca au prix de 56.617,80 €.

Monsieur BOURGUIGNON Nicolas, agriculteur, représentant le G.F.A. GROSBURG, domicilié à AUMETZ, 3 Rue de la Fontaine, pour :
Section 9 parcelle n°41/1 lieudit « FONDS DES MOULINS » pour une contenance de 09 ha 46 a 08 ca au prix de 56.764,80 € (moitié d'une parcelle de 18 ha 92 a 30 ca) vendue par ailleurs à la SCEA AGRIDOR.
Section 10 parcelle n° 15, lieudit « BERNACHE » pour une contenance de 79 a 45 ca au prix de 4.767,00 €
Section 11 parcelle n°118/58, lieudit « CORPS DE GARDE » pour une contenance de 54 a 91 ca, au prix de 3.294,60 €

Monsieur DORION Arnaud, agriculteur, représentant le SCEA AGRIDOR, dont le siège

est à AUMETZ, 1 rue Maréchal Foch, pour :
Section 9 parcelle 41/2 lieudit « FONDS DES MOULINS » pour une contenance de 09 ha 43a 91 ca, au prix de 56.634,60 €

Monsieur CHARY Claude, agriculteur, représentant la SCEA Sainte Marie, domicilié à AUMETZ, 16 rue de la Gare, pour :
Section 04 parcelle 08 lieudit « HOLLE d'OTTANGE » pour une contenance de 04 ha 52 a 57 ca au prix de 27.154,20 €

Madame CHARY Anne-Laure, agricultrice, domiciliée à 57650 HAVANGE, Ferme de GONDORANGE, pour :
Section 4 parcelle n°7, lieudit « CHAUFFOUR » pour une contenance de 20 ha 61 a 73 ca au prix de 123.703,80 €
Section 4 parcelle n° 1/7, lieudit « CHAUFFOUR » pour une contenance de 30 a 50 ca au prix de 1.830,00 €

- **ENTERINE** la vente des terrains désignés ci-dessus,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à ces ventes,
- **CHARGE** Maître LAPOINTE de rédiger tous les actes relatifs à ces ventes et de les transmettre au Pôle de l'Enregistrement et au Tribunal d'Instance pour inscription au Livre Foncier,
- **DIT** que les recettes relatives à ces ventes seront inscrites au Budget Primitif de l'année en cours aux chapitres et articles 024 : Produit des cessions d'immobilisations.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/10 - À L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le rapport financier 2012/2013 élaboré par le receveur principal de la trésorerie de Briey-Joeuf attestant la sincérité des comptes du SIVU Fourrière du Joli Bois de Moineville pour ces années.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/11 - À L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de prévoir une caution d'un montant de 150,00 € afin de garantir la restitution de la Salle Polyvalente dans un état de propreté satisfaisant,
- **DECIDE** de fixer à 30,00 € l'heure de nettoyage à facturer lorsque la Salle Polyvalente n'est pas restituée dans un état de propreté satisfaisant et conforme à l'état des lieux initial. Ce tarif comprend la main d'œuvre ainsi que tout produit, machine ou consommable nécessaire au nettoyage des lieux. Ce tarif sera révisé annuellement à la date de prise d'effet de la présente délibération sur la base du taux d'inflation annuel,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'ajouter les présentes conditions dans le règlement de location de la salle,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération qui s'appliquera à compter du 1er avril 2014.

N°2014/12 - À L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines et à urbaniser et tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 sont applicables en la matière.
- **PRECISE** que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux :
Le Républicain Lorrain
Les Affiches du Monteur
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération. Le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain sera annexé au dossier du PLU

conformément à l'article R123-13-4° du code de l'urbanisme.

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :
A Monsieur le Préfet

A Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux
A Monsieur le Président du conseil supérieur du notariat
A la chambre constituée près du tribunal de grande instance
Aux greffes du même tribunal

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à disposition du public conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme.

DIVERS : Pas de questions diverses.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 20 H 30.

SEANCE DU 30 MARS 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles DESTREMONT, Maire sortant puis Maire élu.

Étaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire
M. LAURENT Maurice - Mme RENNIE Madeleine
M. PITUELLO Henri - Mme LEBRUN Marie
M. RISSER Patrick - M. BOURGUIGNON Nicolas
Mme HUBERT Bernadette - M. ANGELI Hervé
Mme SPANIOL Paola - Mme CANGINI Isabelle
Mme KRANTIC Véronique - Mme HUSSON Julie
M. GASCHEN Emmanuel - M. KOGOVSEK David
Mme HUBERT Amandine - Mme CHARY Marie-Paule
M. SCHROEDER Jean-Marie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M RIGHETTI Sébastien à M. DESTREMONT Gilles.

Mme HUBERT Amandine a été élue Secrétaire de séance.

Ont eu lieu :

- l'installation du Conseil Municipal par Monsieur DESTREMONT Gilles, Maire sortant.

- l'élection du Maire : M. DESTREMONT Gilles à l'unanimité,

- l'élection des 4 adjoints, après la délibération n° 2014/13 : Elue à l'unanimité la liste « LAURENT Maurice » composée de : M. LAURENT Maurice, Mme RENNIE Madeleine, M. PITUELLO Henri et Mme LEBRUN Marie.

Le procès-verbal de l'élection du Maire est affiché en mairie avec la feuille de proclamation des résultats. Le nouveau tableau du conseil municipal est consultable en mairie.

N°2014/13 - A L'UNANIMITE

- **DECIDE** la création de 4 postes d'Adjoints au Maire,

- **DONNE** Pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/14 - A L'UNANIMITE

- **DECIDE :**

ARTICLE 1 : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° - De fixer, dans la limite de 2.500,00 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3° - De procéder dans la limite de 250.000,00

€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6° - De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600,00 €,

11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code,

16° - Dans tous les cas, d'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

17° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée de 10.000,00 €,

18° - De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19° - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20° - De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.000.000,00 € par année civile,

21° - D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.

22° - D'exercer, au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du

code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal, pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint ou du deuxième adjoint en cas d'empêchement du Maire.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIVERS : Pas de questions diverses.
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 10 H 40

SEANCE DU 06 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles DESTREMONT, Maire.

Étaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire
M. LAURENT Maurice - Mme RENNIE Madeleine
M. PITUELLO Henri - Mme LEBRUN Marie
M. RISSER Patrick - M. BOURGUIGNON Nicolas
Mme HUBERT Bernadette - M. ANGELI Hervé
Mme SPANIOL Paola - Mme CANGINI Isabelle
M. RIGHETTI Sébastien - Mme HUSSON Julie
M. GASCHEN Emmanuel - M. KOGOVSEK David
Mme HUBERT Amandine - Mme CHARY Marie-Paule
M. SCHROEDER Jean-Marie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme KRANTIC Véronique à M. DESTREMONT Gilles

M. ANGELI Hervé a été élu Secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2014.

- **INFORMATION** sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire : Néant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

N°2014/15 - A L'UNANIMITE,

- **FIXE** les indemnités de fonction pour la durée du mandat de la manière suivante :

Pour le Maire : traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal (IB 1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique x 32,00 % soit 1.216,47 €

Pour les Adjoints (4) : Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal (IB 1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique x 14,00 % = 532,20 € soit au total **2.128,80 €**

Pour les Conseillers Municipaux délégués (6)

: Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal (IB 1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
x 6,00 % pour Madame HUBERT Bernadette, soit 228,09 €

x 3,00 %, pour les autres conseillers municipaux délégués (5) soit 114,04 € * 5 = 570,20 €
soit au total **798,29 €**

- **PRECISE** dans un tableau annexé à la présente délibération, le récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués.

- **STIPULE** que le montant des indemnités de fonction subira au cours du mandat les mêmes évolutions que les traitements de la Fonction Publique Territoriale.

- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits à l'article 6531 du

budget principal de 2014 et seront prévus au même article des budgets primitifs des exercices suivants.

- **DIT** que la présente délibération prendra effet : pour le Maire, à la date de son élection, soit le 30 mars 2014, pour les adjoints, à la date à laquelle leurs arrêtés portant délégation de fonctions seront rendus exécutoires, pour les conseillers municipaux délégués, à la date à laquelle leurs arrêtés portant délégation de fonctions seront rendus exécutoires.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/16 - A L'UNANIMITE,

- **FIXE** le montant annuel de l'indemnité pour frais de représentation allouée au Maire à 1.800,00 €,

- **RAPPELLE** que les frais remboursés doivent correspondre aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

- **DIT** que le versement se fera en deux fois, le premier en juin, le deuxième en décembre, sur production d'un état justificatif des frais engagés,

- **DIT** que le Maire devra conserver l'ensemble des justificatifs relatifs à ces frais, qui pourront être demandés par le Conseil Municipal,

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites annuellement au budget communal sur l'imputation chapitre 65, article 6536.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/17 - Créations de postes d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers),

- **VU** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, par ses dispositions relatives aux agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, procédant à une réécriture complète de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en précisant en particulier le recours aux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs ou à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs,

- **CONSIDERANT** que les anciennes délibérations créant des besoins occasionnels ou saisonniers ne permettent plus le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3, Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** la création de postes d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels ou saisonniers tels que définis ci-dessous :

2 postes d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet,

1 poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non-complet (26/35e)

1 poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non-complet (25/35e),

1 poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non-complet (20/35e),

1 poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à

temps non-complet (15/35e),

1 poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non-complet (14/35e),

1 poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non-complet (12/35e),

2 postes d'A.T.S.E.M. de 1ère classe à temps complet,

2 postes d'Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe à temps complet,

2 postes d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps complet,

2 postes d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps non-complet (17,5/35e),

1 poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non-complet (25/35e).

- **DECIDE** que ces postes seront à pourvoir en priorité par des candidats remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier de contrats aidés (C.U.I., C.A.E., Contrats d'Avenir, ...) et seront rémunérés

- sur la base du SMIC horaire en vigueur pour les contrats aidés.

- au 1er échelon de leur grade pour les autres contrats.

A cette rémunération pourront se rajouter les primes et indemnités légales prévues par les textes et délibérations en vigueur.

- **DECIDE** qu'en cas de besoin et à titre exceptionnel, les intéressés pourront effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

- **DECIDE** que les crédits correspondants seront inscrits annuellement au chapitre 012 du budget principal de la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter les agents sur les emplois ainsi créés et à signer toute pièce relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°2014/18 - LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PROCEDE**, conformément au CGCT, à la désignation des trois membres délégués titulaires et des trois membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : 19/3 = 6,333

Ont obtenu :

La liste unique : 19 suffrages soit 3 mandats et 0 reste, soit au total 3 sièges.

Ont été élus :

Titulaires : Mme RENNIE Madeleine, M. LAURENT Maurice, M. KOGOVSEK David,

Suppléants : Mme CHARY Marie-Paule, M.

PITUELLO Henri, M. RISSER Patrick.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/19 - LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **FIXE** à 10 le nombre de membres (5 administrateurs représentants du Conseil Municipal et 5 membres nommés par Monsieur le Maire) appelés à siéger au sein du CCAS.

- **PROCEDE**, conformément au CGCT, à la désignation des 5 administrateurs appelés à siéger au sein du CCAS.

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : 19/5 = 3,8

Ont obtenu l'unanimité :

Mme HUBERT Bernadette, Mme HUBERT Amandine, Mme CANGINI Isabelle, M. GASCHEN Emmanuel, M. RIGHETTI Sébastien.

Ont été élus :

Mme HUBERT Bernadette, Mme HUBERT Amandine, Mme CANGINI Isabelle, M. GASCHEN

Emmanuel, M. RIGHETTI Sébastien.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/20 - LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément au CGCT, il a été procédé à l'élection :

SIVOM du Canton de Fontoy :

3 délégués titulaires + 3 délégués suppléants

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires : M. DESTREMONT Gilles

M. KOGOVSEK David - M. BOURGUIGNON Nicolas

Suppléants : M. PITUELLO Henri

M. LAURENT Maurice - M. RISSER Patrick

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de Fontoy et de la Vallée de la Fensch :

1 délégué titulaire pour la section « eau »,

1 délégué titulaire pour la section « assainissement »

+ 1 seul délégué suppléant pour les 2 sections.

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires :

Section « Assainissement » : M. DESTREMONT Gilles

Section « Eau » : Mme SPANIOL Paola

Suppléant : M. BOURGUIGNON Nicolas

SIVU de Jolibois : 2 délégués titulaires + 1 délégué suppléant

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires :

M. GASCHEN Emmanuel - Mme KRANTIC Véronique

Suppléant :

M. RIGHETTI Sébastien

SISCODIPE

2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires :

Mme RENNIE Madeleine - M. KOGOVSEK David

Suppléants :

M. RISSER Patrick - M. PITUELLO Henri

Conseil d'Administration du Collège d'Aumetz (1 représentant)

A été élu à l'unanimité : M. ANGELI Hervé

AMOMFERLOR (1 représentant)

A été élu à l'unanimité : M. ANGELI Hervé

Conseil de Fabrique de l'Eglise (1 représentant)

A été élu à l'unanimité : M. BOURGUIGNON Nicolas

MAPAD d'Audun le Tiche (1 représentant)

A été élue à l'unanimité : Mme HUSSON Julie

Conseiller des Orphelins

A été élu à l'unanimité :

Titulaire : Mme RENNIE Madeleine

Suppléant : Mme CHARY Marie-Paule

Comité des Fêtes (3 représentants)

Ont été élus à l'unanimité : M. GASCHEN

Emmanuel, M. RIGHETTI Sébastien, Mme HUBERT

Amandine

ODELOR et Association de Défense des

Communes Minières (1 représentant)

A été élu à l'unanimité : M. PITUELLO Henri

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de

poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIVERS :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 11 H 00

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles DESTREMONT, Maire.

Etaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire
M. LAURENT Maurice - Mme RENNIE Madeleine
M. PITUELLO Henri - Mme LEBRUN Marie
M. RISSER Patrick - Mme HUMBERT Bernadette
Mme SPANIOL Paola - Mme CANGINI Isabelle
Mme KRANTIC Véronique - M. RIGHETTI Sébastien
M. GASCHEN Emmanuel - M. KOGOVSEK David
Mme HUBERT Amandine - Mme CHARY Marie-Paule
M. SCHROEDER Jean-Marie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. BOURGUIGNON Nicolas à Mme RENNIE Madeleine
M. ANGELI Hervé à M. DESTREMONT Gilles
Mme HUSSON Julie à Mme KRANTIC Véronique.

Absent excusé : Néant.

Mme CANGINI Isabelle a été élue Secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2014.

- **INFORMATION** sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire :

- **Décision 2014/21** : Autorisant le Maire à renouveler la convention de prêt - ligne de trésorerie - à signer avec le Crédit Agricole de Lorraine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

N°2014/22 - A L'UNANIMITE,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2013 du Budget Principal M14, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Principal M14 du Receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Principal M14 du Maire pour le même exercice.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/23 - A L'UNANIMITE,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2013 du Budget Assainissement M4, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Assainissement M4 du Receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Assainissement M4 du Maire pour le même exercice.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/24 - A L'UNANIMITE,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2013 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 » du Receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 » du Maire pour le même exercice.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/25 - A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Compte Administratif 2013 du Budget Principal M14, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/26 - A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement M4, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/27 - A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Compte Administratif 2013 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/28 - A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 en Investissement (recette), la somme de 191.184,96€ représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/29 - A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de fixer à titre prévisionnel à 535.239,00 € le montant des impôts directs locaux à percevoir pour l'exercice 2014.

- **DECIDE** en conséquence de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir à leurs niveaux de 2013, soit :

- * 13,16 % pour la Taxe d'Habitation.
- * 16,23 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti.
- * 89,80 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/30 - A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre (avec opérations pour information) pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2014, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section de Fonctionnement :	
Dépenses	2.205.000,00 €
Recettes	2.205.000,00 €
en Section d'Investissement :	
Dépenses	2.572.000,00 €
Recettes	2.572.000,00 €

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/31 - A L'UNANIMITE,

sauf pour les subventions suivantes : (Madame SPANIOL Paola, conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention de 6.935,00 € à l'Harmonie d'Aumetz et de 1.800,00 € à la Formation Musicale (école de musique) de l'Harmonie d'Aumetz, Madame HUMBERT Bernadette, conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote de la

subvention de 757,00 € au Club Gym et Marche, Madame KRANTIC Véronique, conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention de 618,00 € au Country Club d'Aumetz, Monsieur RISSER Patrick, conseiller municipal intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention de 1.940,00 € à l'association Foyer Socio-Educatif du Collège d'Aumetz, Monsieur GASCHEN Emmanuel, conseiller municipal intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention de 200,00 € à l'association NIPPON KEMPO, Mesdames CHARY Marie-Paule et HUBERT Amandine, conseillères municipales intéressées, ne prennent pas part au vote de la subvention de 412,00 € à l'Association des Parents d'Elèves d'Aumetz, Monsieur SCHROEDER Jean-Marie, conseiller municipal intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention de 1.372,00 € au Comité des Fêtes).

- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des subventions aux associations figurent au Budget Primitif Principal 2014, chapitre 65, article 6574, pour un montant de 75.850,00 €.

- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

- **INDIQUE** que le tableau de versement des subventions aux associations est annexé au Budget Primitif 2014 (copie annexée à la présente délibération), conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 relatives à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992.

- **PRECISE** que les subventions seront versées courant d'année pour toutes les associations.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/32 - A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de reporter en section d'Investissement, la somme de 31.627,54€ représentant la totalité de l'excédent d'investissement 2013 ligne 001 « résultat d'investissement reporté » (recette).

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 en Investissement (recette), la somme de 43.271,30€ représentant la totalité de l'excédent d'exploitation 2013.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/33 - A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de maintenir à 0,61 € Hors Taxes le montant de la Redevance Communale d'Assainissement à percevoir par m3 pour l'exercice 2014,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/34 - A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** par Chapitre pour la Section d'Exploitation, et par Chapitre (avec opérations pour information) pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2014, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section d'Exploitation :	
Dépenses	106.844,82 €
Recettes	106.844,82 €
en Section d'Investissement :	
Dépenses	139.344,82 €
Recettes	139.344,82 €

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/35 - A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** que le déficit de fonctionnement de 87.955,63 € sera reporté en section de fonctionnement (dépenses), ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- **DECIDE** que l'excédent d'investissement de 420.283,97 € sera reporté en section d'investissement (recettes), ligne 001 « résultat d'investissement reporté ».
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/36 - A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2013, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section de Fonctionnement :	
Dépenses	948.473,22 €
Recettes	948.473,22 €
en Section d'Investissement :	
Dépenses	1.076.468,60 €
Recettes	1.076.468,60 €

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/37 - Par 18 Voix Pour et 1 Abstention,

- **DECIDE** de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **D'ACCORDER** en 2014 cette indemnité de conseil au taux de 100% par an au titre de ses prestations de conseil délivrées à la Commune ainsi qu'au Syndicat du Collège d'Aumetz, dissout au 31 décembre 2013, mais dont la commune a récupéré l'Actif et le Passif,
- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à : Monsieur BALAJ Roger ; Receveur de la Commune pour l'année 2014.
- **DIT** que les cotisations CSG, RDS et Solidarité seront déduites avant versement.
- **DIT** que la dépense sera payée sur le crédit prévu à l'article 6225 du budget principal.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/38 - A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** l'acquisition de la propriété immobilière sise à Aumetz 11, rue Saint Léger de Montbrilais et cadastrée Section 3 Parcelle 538 de 898 m² au prix de 115.000,00 €, libre de toute occupation,
- **DECIDE** que tous frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette acquisition auprès de l'étude de Maîtres LEZER et SERSEN, notaires à Villerupt,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la commune.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/39 - A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la prise en charge des divers frais (transport, cours et entrées) liés à l'activité « piscine » pour les enfants de l'école élémentaire Marie Curie, pour l'année scolaire 2014/2015.
- **DECIDE** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget des exercices correspondants au chapitre 011.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BACK Fabrice (HAVANGE)	M. WEILER Nicolas (CRUSNES)
M. PITUELLO Henri	M. CHARY Norbert
M. MELLARD Julien	M. PARENT Guy
M. RIEDEL Christian	M. CAVALIERI Laurent
Mme RENNIE Madeleine	M. KOGOSEK Michel
M. FLORENTIN Benoit	Mme LAURENT Marie-Josée
M. HEYERT Bernard	Mme JAKUBOWSKI Evelyne
M. MOQUAY François	M. PAILLET René
M. FRIIO Jean (LUXEMBOURG)	M. CLAUSE Jacky (TRESSANGE)
M. CLAUSE Raymond	M. COLAS David
M. DI BONA Jean	Mme LEGER Céline
M. GERASIMOWSKI Boban	Mme REYTER Bruna,
M. MARIANI Pascal	M. HANUS Ronald
M. NAVICKAS Franck	M. PROTCH Guy
M. PRESUTTI Antonio	Mme MARSEU Nelly
Mme MALGAROTTI Nathalie	Mme PUTZ Marie-Thérèse

N°2014/40 - A L'UNANIMITE,

- **DESIGNE** M. PITUELLO Henri pour être le représentant de la commune d'Aumetz dans le domaine de la sécurité routière.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/41 - A L'UNANIMITE,

- **PROPOSE** les personnes suivantes pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/42 - A L'UNANIMITE,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'exploitation, par la Société Sodeger Haut Lorraine d'un parc de 7 éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de BREHAIN-LA-VILLE.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/43 - A L'UNANIMITE,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté le 27 février 2014 par le Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2014/44 - A L'UNANIMITE,

- **DEMANDE** la prise en compte des propositions suivantes : Assurer la responsabilité environnementale des explorateurs et des exploitants en soumettant leurs activités aux principes constitutionnels de

la Charte de l'Environnement.

Permettre une intervention contentieuse efficace des collectivités territoriales concernées.

Permettre la contestation rapide des plans de prévention des risques miniers quand ils ont des effets sur le développement des collectivités locales.

Indemniser les dommages immobiliers:

«L'indemnisation des dommages immobiliers liés à l'activité minière présente ou passée consiste en la remise en l'état du bien sinistré.

L'indemnisation des dommages immobiliers peut également conduire à la réparation des préjudices résultant de la privation ou des troubles dans la jouissance du bien sinistré. Lorsque l'ampleur des dégâts subis par le bien rend impossible la réparation de ces désordres dans des conditions normales, l'indemnisation doit permettre au propriétaire du bien sinistré de bénéficier dans les meilleurs délais de la réparation intégrale de son préjudice correspondant à une valeur de reconstruction à neuf sur un terrain équivalent».

Indemniser les servitudes générées par les PPRM:

«une personne publique ou privée supporte une charge financière, du fait de mesures de police administrative ou de servitudes d'utilité publique ayant pour cause un risque ou un dommage minier, une charge financière, elle est en droit d'en obtenir l'indemnisation intégrale par l'explorateur ou l'exploitant, le titulaire du titre minier ou l'Etat en cas de défaillance de ces derniers. Cette réparation s'étend également aux conséquences résultant des atteintes à des droits acquis. L'absence d'indemnisation préalable exonère, sauf en cas d'urgence, la personne publique ou privée de son obligation de se conformer aux mesures de police ou aux prescriptions des servitudes d'utilité publique».

Instituer un fonds d'Etat de garantie des dommages miniers alimenté par un prélèvement sur les redevances minières.

Elargir le champ de l'intervention du fonds de garantie à tous les dommages miniers.

Définir les risques et les dommages miniers.

«Un dommage ou un risque minier se définit comme le dommage ou le risque ayant pour cause déterminante, directe ou indirecte, l'existence de l'activité minière ou des installations, ouvrages et modifications de l'environnement qui en résultent».

Définir la réparation du risque minier.

«la détermination du montant des indemnités d'expropriation, il n'est pas tenu compte du risque, mais il doit être fait réparation intégrale des préjudices.»

Compenser les transferts de charges de l'Etat aux collectivités locales par l'attribution des ressources nécessaires.

Eviter la prescription de 10 ans des obligations de réparation à la charge des exploitants et de l'Etat.

«Les obligations financières liées à la réparation des dommages causés directement ou indirectement à l'environnement, aux personnes et aux biens par les installations, travaux, ouvrages et activités régis par le présent code se prescrivent par trente ans à compter de la révélation du dommage».

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIVERS :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 22 H 30

Conseil Municipal



Gilles DESTREMONT
Maire



Maurice LAURENT
1er Adjoint au Maire
Finances, Associations et
Affaires Sociales



Madeleine RENNIE
2ème Adjointe au Maire
Travaux, Urbanisme,
Cimetière, Action Sociale



Henri PITUELLO
3ème Adjoint au Maire
Service Technique, Sécurité
Environnement, Cadre de Vie



Marie LEBRUN
4ème Adjointe au Maire
Enfance, Affaires Scolaires et
Culturelles, Jumelage



Patrick RISSER
Conseiller municipal
Vice-Présidence CCPHVA
Information, Communication
Informatique



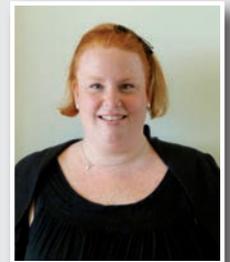
Bernadette HUMBERT
Conseillère municipale
délégée
Manifestations
Gestion des salles et CCAS



Paola SPANIOL
Conseillère municipale
délégée
Budget, achats, gestion
des congés



Nicolas BOURGUIGNON
Conseiller municipal
délégé
aux Services Techniques



Amandine HUBERT
Conseillère municipale
délégée
Aide sociale



Hervé ANGELI
Conseiller municipal
délégué
Affaires culturelles et scolaires



Julie HUSSON
Conseillère municipale
délégée relation
commerces et artisans
Animations locales



Sebastien RIGHETTI
Conseiller municipal à
responsabilité
Conseil municipal des
enfants



Isabelle CANGINI
Conseillère municipale
à responsabilité
Réceptions



David KOGOVSEK
Conseiller municipal à
responsabilité
Travaux et suivi des
chantiers



Véronique KRANTIC
Conseillère municipale à
responsabilité
Projets jeunes et adoles-
cents



Emmanuel GASCHEN
Conseiller municipal à res-
ponsabilité
Gestion des associations



Marie-Paule CHARY
Conseillère municipale à
responsabilité
Service à la personne



Jean-Marie SCHROEDER
Conseiller Municipal

REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL



Depuis de nombreuses années maintenant, le Maire et les Adjointes sur leurs deniers propres, ont pris l'habitude en février de chaque année, d'inviter l'ensemble du personnel communal et le conseil municipal afin de partager ensemble un repas fraternel. Cette année encore, plus de 60 personnes se sont retrouvées autour d'un buffet froid et c'est dans une ambiance cordiale et fraternelle que s'est déroulée cette soirée dédiée au personnel, afin de les remercier d'être aux côtés des élus et de la population tout au long de l'année, que ce soit au service technique, administratif, scolaire, périscolaire, multi-accueil, bibliothèque, personnel de nettoyage.

Merci à toutes et tous

LOTO DU C.C.A.S.



Associations, Commerçants, Artisans, Particuliers, Bénévoles et tous les membres du CCAS, une chaîne de solidarité sans faille pour la préparation de cette 23^{ème} édition de la journée LOTO du CCAS. Et quel succès, les tables ont été prises d'assaut, les cartons suivaient et les lots exposés donnaient une envie de ...gagner.



Après les souhaits de bienvenue et l'explication des tirages- lignes et cartons pleins- ce fut au tour de M. Maurice LAURENT de faire de nombreux heureux. Après la pause, Gilles DESTREMONT a pris la relève au tirage des numéros et au total plus de 75 lots ont été distribués, plus 15 lots de consolation. Le tirage gratuit de la St Valentin a permis aux enfants présents dans la salle de faire 20 nouveaux heureux en énonçant les tickets prévus à cet effet. Une ambiance formidable, un entrain extraordinaire, un succès incontestable.

Le bénéfice de ce loto de la solidarité, est versé intégralement aux œuvres sociales de la commune. Un petit rappel, ce Loto a été initié par André WEILER en 1992, et il était présent encore l'an dernier pour le tirage de la première partie.

Un grand merci à toutes et tous, bravo à tous les participants, félicitations aux gagnants.

Pour le CCAS
Arlette OMODEI – Adjointe au Maire



RÉCEPTION DES NOUVEAUX BERCEAUX ET NOUVEAUX ARRIVANTS 2013

C'est dans la salle de l'Hôtel de ville que s'est déroulée la traditionnelle réception des nouveaux berceaux et arrivants 2013. Après le discours de bienvenue de M. le Maire Gilles DESTREMONT accompagné d'une délégation du conseil municipal, les parents et leurs nouveaux bébés se sont vu offrir une rose et un petit jouet. Une pièce commémorative du musée de la mine a été offerte à chaque famille nouvellement arrivée. La cérémonie à pris fin avec le pot de l'amitié en présence des représentants des associations.



CEREMONIES DE LA FETE DU TRAVAIL

Comme de coutume, c'est le vendredi 30 avril 2014 que se sont déroulées les cérémonies de la fête du travail.

Le cortège constitué des élus et des représentants des associations s'est rendu au monument aux morts, précédé du corps des sapeurs-pompiers emmené au rythme d'une délégation de l'Harmonie d'AUMETZ. Après la sonnerie aux morts et le dépôt de gerbe, le Maire, M Gilles DESTREMONT a tenu son discours devenu maintenant traditionnel. L'Harmonie a ensuite interprété la « Marseillaise », pour donner ensuite une aubade pendant le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité dans une ambiance des plus conviviales.



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 ET JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

Beaucoup de monde pour ces commémorations où s'étaient rassemblés devant le monument aux morts, autour du Maire Gilles Destremont et des élus municipaux, une forte délégation des Anciens combattants de l'ONAC d'Aumetz, des ACPG de la section Boulange-Aumetz, des Présidents d'Associations locales, de la population, et des représentants du Conseil Municipal des Jeunes qui ont déposé une gerbe, conjointement avec la Municipalité et les Associations d'Anciens Combattants. Le cortège s'est ensuite rendu en Mairie, avec en tête de cortège les Sapeurs Pompiers, suivi par l'Harmonie d'Aumetz et toutes les délégations présentes.

FÊTE DES MÈRES 2014

Toute l'équipe composée de la commission fêtes et associations a été à l'œuvre depuis un certain temps déjà, tant pour la partie administrative: (Invitations, affiches, tracts, distribution) que pour la partie technique (achats cadeaux, emballages, courses, préparation de la salle, service.)

Mais la satisfaction a été immense, lorsque la salle bien remplie a apprécié la démonstration parfaite de Génération Country, dont la renommée n'est plus à faire.

Les « Danses de Salon » ont laissé des admirateurs dans la salle et le Club Gym et Marche peut en être fier. Répertoire différent cha-cha-valses-tango, ont permis aux couples d'occuper toute la piste. Un madison a ramené tout le monde sur la piste et la soirée s'est terminée ...tard. Le spectacle 2014 a été des plus beaux !!

Monsieur le Maire, Gilles DESTREMONT, après avoir présenté la nouvelle équipe municipale a tenu à honorer toutes les mamans, mamies, arrières mamies présentes dans la salle, en leur précisant que cette fête leur était dédiée.

ET c'est avec émotion qu'un hommage a été rendu à Madame Arlette OMODEI pour son dévouement tout au long des précédents mandats.

Toutes les mamans présentes dans la salle se sont vu remettre un petit cadeau par les Elus et, avant de se quitter des dialogues se sont poursuivis avec les groupes participants, ce qui démontre combien ils ont été appréciés.

Ce fut ensuite au tour de l'équipe de bénévoles de remettre en état notre belle salle de spectacle. Malgré les heures de travail passées, la satisfaction était de mise, car nous avons senti le « public » enthousiaste.

Un grand merci à nos associations qui ont animé cette magnifique soirée, sans oublier l'équipe de bénévoles.

La Commission Fêtes et Associations.



JEUX INTERVILLAGES Juin 2014 – IDRIJA

La 21^{ème} édition des rencontres de l'Amitié a eu lieu cette année, à IDRIJA (Slovénie).

La délégation aumessoise composée entre autre de nouveaux élus a pu rencontrer leurs homologues des 6 villes du Canton des Trois Moutiers et faire connaissance avec les élus slovènes.



Le voyage, les paysages, la Slovénie, tout a été un enchaînement de découverte et d'émerveillement. L'accueil chaleureux, le mélange d'explications en différentes langues, le plaisir de s'être compris.



Les repas en commun ont permis de fréquenter l'Ecole, l'Usine Kolector (2eme mondiale), le restaurant « Pri ZAGODU » et la spécialité d'Idrija, les « JLIKROFE » : quel régal !



Le lac de Bled



Les gorges de Vidgar

L'excursion, les visites nous ont montré l'importance du respect de l'autre, de la nature, de sa ville, que se transmettent ses habitants de générations en générations.



Ski a quatre



Brouette a l'aveugle



Pic-Nic



Epreuve du velo

ÉQUIPE	BOUFFÉ	BOULE	VÉLO	POINTS	
AUMETZ	4	1	3	2	10
SLDM	2	2	3	3	10
LUREAY	1	4	5	4	10
BOUKARD	6	7	7	2	10
IBBÈRES	3	5	6	8	10
LTM	5	5	4	8	10
AUMETZ	7	8	8	5	10
IDRIJA	8	6	1	6	10

Resultats

Les jeux ont été une réelle partie de plaisir, les chronomètres « parlant » tous la même langue, et les équipes se félicitant mutuellement dans un cadre naturel superbe « BELA ». Un beau succès pour nos jeunes élus d'Aumetz et l'équipe qui terminent premiers. Mais le classement reste secondaire quant à la multitude d'idées et d'échanges qui se sont transmis entre la centaine de participants.



Soirée finale mémorable où discours, cadeaux, confidences, adresses, souvenirs, orchestre, chants tout était à l'ordre du jour. Le départ a été précédé d'une réunion d'élus qui n'ont manqué d'évoquer leurs ambitions pour les années futures : Etablir ensemble des projets sur le plan européen aux niveaux culturel, scolaire, associatif. Ne doutons pas que les ordinateurs vont s'en mêler...mais tant que les hommes auront cette volonté de s'entendre, ces rencontres sont et resteront constructives.

Félicitations et Bravo à nos Amis d'Idrija, à TOMAZ et toute son équipe, à nos traductrices, à nos Hébergeants, Merci pour ce magnifique séjour et rendez vous nous est donné l'an prochain aux Trois Moutiers (Vienne)

LEBRUN Marie
Adjointe au Maire - Responsable de la Culture

Hommage

Enfant d'Aumetz, **ANDRÉ WEILER** n'a jamais quitté sa ville natale et y a consacré sa vie entière.



Né le 3 mai 1947 à Aumetz, décédé le 28 janvier 2014 à Thionville, André nous a quitté alors qu'il n'avait que 66 ans et qu'il était toujours adjoint au Maire en exercice.

Marié à Aumetz, père de trois enfants, André a toujours su être à l'écoute des siens et des autres et sa vie de famille a souvent été partagée avec son prochain, ses amis, ses collègues.



Durant sa jeunesse, il a beaucoup fréquenté le monde associatif, le sport collectif où le partage était monnaie courante et où la camaraderie avait un sens réel.

Engagé dans le corps des sapeurs pompiers d'Aumetz durant plus de 15 années André a toujours œuvré pour aider, pour assister et son attachement fut entier.



Electricien de formation, André a vite su s'élever pour devenir cadre dans son entreprise et les responsabilités confiées l'ont fait voyager dans la France entière. Militant syndicaliste, il n'avait de cesse de défendre les droits de ses camarades de travail et combattre les injustices.

Aumetz a toujours été pour André, son lieu de vie, sa source d'intérêt, la ville où il se sentait bien, où il connaissait le moindre recoin, où il côtoyait tout le monde.



Homme de gauche, le monde politique l'interpellait et il souhaitait mettre ses convictions au service de la population

C'est donc tout naturellement qu'il s'est présenté sur une liste municipale en 1977 et qu'il fut élu conseiller municipal, puis adjoint au Maire en 1978.

Elu Maire en 1983 André WEILER l'a été jusqu'en 2009 et durant ses 6 mandats, il n'a cessé d'œuvrer pour sa commune, et d'être au service de tous les aumessois.



Les batailles menées ont été rudes, les difficultés financières et humaines rencontrées du fait de la fermeture de la mine et d'entreprises, n'ont jamais découragé les élus qui ont respecté les engagements pris. Pas d'augmentation d'impôts locaux. Aide sociale constante, un CCAS omniprésent, une sécurité visible tant au niveau écoles que Collège.

La création de zone commerciale « Intermarché » a su donner un élan neuf à Aumetz.

Réfection de la Mairie. Création de nouveaux bureaux et d'une grande salle au sous-sol. Ouverture à la population et aux associations de toutes les salles disponibles

Aménagement d'un dépositaire municipal. Construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers.

Achat et démolition de la « Ferme BOUSSER » au milieu du village ce qui a permis d'établir de grands projets-actuels. Ouverture à la population du Foyer paroissial et de « l'Ancien Temple ».

Nouvel aménagement des Ateliers Municipaux – Naissance d'un musée des Mines- Aménagement salle Polyvalente et Gymnase- Création de Lotissement au Carreau de la Mine.

Réfections des cités minières – Ennoyage des Galeries –Lutte incessante d'André-- Assainissement- Puits « François » que de réunions, que de dossiers pour obtenir des subventions.

Réhabilitation des groupes scolaires- Aménagement d'aires de jeux-Bibliothèque- Crèche- et maintenant Maison de la Petite Enfance Aide à l'habitat et sans cesse cette lutte contre le chômage, l'exclusion, la pauvreté, la précarité.

Relations constantes de la commune avec tous les services de l'état,



ce qui a valu à André, d'être nommé MAIRE HONORAIRE par Monsieur le SOUS-PREFET MARZORATTI en 2009.



André s'est battu pour sa commune jusqu'à son dernier souffle, Adjoint en exercice, responsable des projets, il y travaillait constamment sur son lit d'hôpital. Il a tenu à assister aux Vœux du Maire, en fauteuil roulant et à être aux côtés de tout le conseil municipal, dans cette Mairie qu'il a tellement fréquenté, qu'il a tellement aimé et pour cette ville qu'il chérissait.

Homme simple et dévoué, il n'avait d'attention que pour les autres et pour sa famille.

S'il a perdu son ultime combat, il a gagné la reconnaissance de toute une population, de toute une région, de l'ensemble des Elus

Les Aumessoises et les Aumessois n'oublierons pas qu'André WEILER a été élu pendant plus de 32 ans et Maire d'AUMETZ de 1983 à 2009.

A sa famille, à ses enfants, les élus actuels les assurent de leur total soutien, de celui de l'ensemble de la population ; mais ses convictions, son ambition pour Aumetz, resteront un « leit motiv » pour nous tous ».

SALUT DEDE

Développement associatif extraordinaire – ainsi que le monde culturel- Jumelages signés et confirmés entre la Vienne et la Slovaquie.



Elagage des massifs et fleurissement par les services techniques



Ravalement du mur du monument aux morts



Ravalement du mur du cimetière



Réception du mobilier urbain par la commission des travaux



Réunion de chantier tous les vendredi matin avec la commission des travaux



La deuxième tranche des travaux de la place de l'Hôtel de ville concernant les parkings et les abords va bon train.

La fin des travaux est prévue pour la fin de l'été.



INAUGURATION DE LA MARE PÉDAGOGIQUE



Initié en 2013, le projet de création d'un espace vert éco-citoyen, a abouti cette année avec la création de trois espaces jardins et d'une mare pédagogique.



L'équipe enseignante a prévu des activités pédagogiques pour les cinq années à venir, comme en 2014, un travail avec la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux), l'embellissement de la mare. De nombreux partenariats ont été lancés pour les années suivantes.



En fin d'après-midi, les partenaires, les financiers mais aussi les parents d'élèves ont été conviés à l'inauguration du jardin.



Le nom a été choisi par les élèves : LE PLANTAGER



Comme point d'orgue à cette première année, l'organisation de la Journée Nature, le 19 juin 2014 a permis aux 140 élèves d'être sensibilisés lors d'ateliers sur le compostage, la qualité de l'eau, la mare, les oiseaux, au développement durable et au respect de la nature.



Les élèves de CE2 ont été fiers de remettre un exemplaire de leur roman « Métamorphose », dont l'histoire a été inspirée par le jardin.

ECOLE MARIE CURIE

L'année scolaire 2013/14 se termine, et, cette année encore, grâce à l'équipe enseignante et aux différents partenariats, les projets ont été nombreux.

Tout d'abord, la poursuite du projet Eco-citoyen, avec l'inauguration officielle du jardin pédagogique le 19 juin, mais, au préalable, des activités en lien pour chaque classe, à savoir : La création d'un roman imaginaire avec un auteur sur le thème du jardin, un travail avec la déchetterie et Maxival (centre de traitement des déchets), la création et l'installation de nichoirs avec la Ligue Protectrice des Oiseaux, la découverte de la forêt aumessoise avec le Garde Forestier et la plantation d'arbres dans le village.

Il y a eu, en mars, une classe transplantée en Auvergne pour les CMI, une journée à Paris pour les CM2 et les CE2, une journée à Strasbourg pour les CE1 et CE1/2, et une journée aux grottes de Han pour les CP.

Concernant la prévention routière, les CE2 ont passé leur Permis Piéton, avec la Gendarmerie et les CM ont parcouru 20 km lors de la sortie cyclo.

Riches de ces expériences, les élèves méritent sans doute leurs vacances.

« Apprendre ? Certainement, mais vivre d'abord, et apprendre par la vie, dans la vie ».



MULTI-ACCUEIL ❖ LES CHRYSALIDES ❖

Le Multiaccueil Les Chrysalides accueille les enfants de 3 mois à 3 ans de 7h30 à 18h30.

L'équipe de direction comprend une éducatrice de jeunes enfants Ghislaine, une infirmière directrice adjointe, Samia, qui gère la partie médicale et hygiène.

Le secrétariat et la comptabilité sont assurés par Francine, la directrice et l'infirmière adjointe à la direction.

L'équipe d'encadrement comprend deux auxiliaires de puériculture Anne et Madeline, 8 animatrices CAP Petite Enfance, Adoudja, Aurélie, Betty, Cécile, Laetitia, Magalie, Mélissa et Stéphanie.

Une responsable cuisine et hygiène, Mireille et deux agents de service, Régine et Corinne, ainsi que deux remplaçantes, Arlette et Ouria assurent le service des repas et le nettoyage des locaux et du linge.

Le médecin référent est le docteur Godfrin.

Les enfants sont encadrés lors des activités par les animatrices qui leur proposent des animations variées telles que peinture, collage, gommettes, coloriage, pâte à sel, pâte à modeler, jeux d'éveil, activités psychomotrices et musicales afin de réaliser des objets variés offerts à leurs parents lors des fêtes et au rythme des saisons.

Leurs activités sont rassemblées dans leur cahier de vie, reflet de leur séjour dans la structure.

Le 23 juin, la structure a organisé un après-midi portes ouvertes de 14h à 17h30 sur le thème de la fête foraine.

Renseignements et informations au 0382855028 ou multiaccueil-leschrysalides@orange.fr et sur le site de la commune mairieaumetz.com rubrique enfance et scolarité/ multiaccueil les chrysalides/la crèche.





Le centre de loisirs d'hiver s'est déroulé du 10 au 14 mars, il avait pour thème « La tête dans les étoiles », les enfants ont pu confectionner des soucoupes volantes, un système solaire, une fusée plus vrai que nature, un arc en ciel avec des coeurs), ils ont également réalisé un tableau avec du sel coloré représentant la galaxie avec son astronaute et sa fusée. Les enfants se sont rendu également au dynamic land à la foire expo de Metz, journée très appréciée par les trente-six enfants présents (train, structures gonflables, patinoire, etc.) Les enfants ont également apprécié les cake pops en forme de planète et petits gâteaux confectionnés par Mireille. Le centre de printemps du 5 au 9 mai avait pour thème « toute une histoire », les enfants ont réalisé une maquette de dinosaure en trois dimensions ainsi qu'un homme des cavernes,

le mardi était consacré aux indiens avec la réalisation de poteries et d'indiens. Le mercredi était dédié au moyen âge avec la réalisation d'un château et de drapeaux ainsi que d'épée en ballon de baudruche. Vendredi pour clore cette semaine et avant de reprendre le chemin de l'école, les enfants se sont rendus à la piscine de Breistroff. Rendez vous est pris pour le centre de loisirs d'été qui aura lieu du 7 juillet au 1er août. Les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine sont téléchargeables sur le site de la commune mairieaumetz.com rubrique enfance et scolarité/multiaccueil les chrysalides/le périscolaire.



IME LA SAPINIÈRE

Une journée handisport pour le Collège et l'IME d'Aumetz

Judi 24 avril 2014 les élèves de l'IME La Sapinière d'Aumetz (APEI de Thionville) se sont rendus au Collège Lionel Terray voisin, afin de participer à la journée Handisport, organisée dans le cadre du Comité d'Education à la Santé à la Citoyenneté, en collaboration avec le Comité Départemental Handisport Moselle. Participation commune permise grâce à la collaboration hebdomadaire du mercredi matin entre les professeurs de sport du Collège et l'éducatrice sportive de l'IME, où le groupe sport de l'IME est intégré à certaines sessions comme ping pong, boxe, art du cirque. Après la présentation de la journée par le président d'Handisport, Mr Jean-Marie Donatello, Monsieur le Maire d'Aumetz et les directeurs du Collège et de l'IME La Sapinière et, les élèves ont été répartis en 4 groupes mixés pour participer ensemble aux 4 activités suivantes :



- Basket fauteuil ou parcours entre obstacles pour personnes à mobilité réduite
- Parcours torball pour déficient visuel,
- Plateau sportif « sans les bras ou les jambes » : « boccia », quilles, fléchettes pendulaires, sarbacane ; jeux imaginés par des étudiants d'une grande école.
- Temps d'échanges et recherche documentaire au CDI du Collège afin de réaliser en équipe une affiche avec un slogan et un écusson sur le thème du handisport.

Une journée exceptionnelle pour tous les élèves participants, utile pour se rendre compte et penser aux obstacles rencontrés quotidiennement et partout par les personnes handicapés, le temps d'un parcours sportif partager les difficultés de l'autre différent. Cette journée s'inscrit dans les principes de l'intégration et l'inclusion dans la Cité des personnes handicapées.

« Feu vert sur les bibliothèques du Pays-Haut ».

Dans le cadre de la collaboration entre bibliothèques du Pays-Haut Val d'Alzette, les bibliothèques d'Aumetz, Audun-le-Tiche, Boulangé et Villerupt ont proposé des spectacles sur le thème des cabanes et de l'écologie. Cette collaboration s'insère dans le cadre des Insolivres 2014 sous l'égide du Conseil Général de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.



La « Tournée Verte » Brassens et compagnie...

LA TOURNÉE VERTE est une tournée musicale sans émission de CO2 : les artistes se déplacent à vélo pour relier un lieu de concert à un autre, le matériel (son et lumière) est transporté avec des voitures électriques.

Le mardi 10 juin à 17 :00 : Sur le nouveau kiosque de la place de la mairie, la médiathèque a accueilli « La Tournée Verte » : « Les pieds s'entêtent » ont présenté un spectacle-concert intitulé « Brassens et Compagnie », dans le thème du Festival des Cabanes, sous un soleil de plomb.

Le public était présent sur les côtés bien à l'ombre : parents et enfants, amateurs de musique, Brassens et autres ...



Le jeudi 19 juin toute la journée :

Installation d'une petite cabane à la mare pédagogique de l'école Marie Curie d'Aumetz pour la journée « nature » organisée par l'école Marie Curie en collaboration avec la médiathèque Antoine de St Exupéry, la LPO et Anne-Sophie Guyon, Ambassadrice du tri de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette.

Mireille a raconté des histoires tout au long de la journée.

Appel à votre générosité

Evelyne MARSON fait des merveilles à la médiathèque d'Aumetz. Elle crée des tapis d'histoires et de jolis tabliers de comptines que Mireille fait vivre auprès des enfants de la commune. Afin qu'Evelyne crée d'autres chefs-d'oeuvre et que Mireille raconte « en tablier » à la plus grande joie des enfants, la Médiathèque St Exupéry lance un appel à la population pour des dons de tissus, boutons, rubans, scratchs, du fil, des petits objets à coudre, des tabliers de cuisine, de jardinier ou des bannettes, des petites peluches et autres accessoires de couture et de peinture

Merci pour votre générosité !



La « Fête de la Musique » à la Médiathèque St Exupéry d'Aumetz

Dans le cadre de la Fête de la Musique, la Médiathèque St Exupéry a proposé une exposition-vente du 13 juin au 29 juin 2014 intitulée « En avant la musique » : vingt panneaux sur la musique du monde avec une exposition d'instrument de musique, des oeuvres d'art et d'artisanat de tous les continents Ces instruments étaient proposés à la vente dans le cadre du « commerce équitable » et à but humanitaire par l'association « Créadiffusion ».



Programme de « Lire en Fête...partout en Moselle 2014 » à la Médiathèque St Exupéry d'Aumetz

« Hé ! Si nous bullions ? »

Cette année, pour « Lire en Fête », la médiathèque propose plusieurs animations sur le thème de la bande dessinée :

- Un rallye BD destiné aux jeunes lecteurs avec un quizz autour du thème et une remise de prix le jour de la bourse aux livres d'occasion.

- La médiathèque est heureuse d'accueillir l'illustrateur de BD Grégory Lè pour un atelier BD proposé à une classe de l'école Marie Curie et une classe du Collège Lionel Terray. Cette journée d'atelier est prévue le mardi 14 octobre 2014.

- Tout au long du mois d'octobre une exposition sur la bande dessinée sera installée à la médiathèque, visible aux horaires d'ouverture.

- Mercredi 22 octobre 2014 : une animation contée et illustrée proposée par Mireille « La marmite aux histoires », suivie d'un petit atelier « bulles » (surprise, surprise !)

- Bourse aux livres d'occasion : Exposition-vente de B.D + dédicaces d'auteur les samedi 25 et dimanche 26 octobre 2014 de 14h à 17h.

A cette occasion l'auteur Grégory Lè dédicacera ses livres tout au long de l'après-midi du samedi

- Remise des prix du rallye-lecture de BD et concours le dimanche 26 octobre à 15h.





10+5 ans



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les carets d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

www.interieur.gouv.fr - www.diplomatie.gouv.fr

MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES, ... à la rentrée de septembre 2014

En application des articles du code de l'éducation D.411-2 et D.521-10 à D.521-15 et du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (J.O. du 26/01/2013) portant sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires nous vous informons de notre obligation, en tant que Municipalité, de mettre en œuvre ces nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2014.

Ce décret précise qu'en dehors des 24 heures d'enseignement hebdomadaire, assurées par les professeurs, la Municipalité a la responsabilité de prendre en charge les enfants et de mettre en place des activités périscolaires.

Les dispositions retenues ont été élaborées en concertation avec le Conseil d'école.

Les enfants termineront leur journée de classe à 15h15 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et à 11h30 le mercredi.

Les activités périscolaires, non obligatoires, seront mises en place de 15h15 à 16h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et nécessiteront une inscription préalable des enfants.

Afin de préparer et d'organiser au mieux ce temps périscolaire nous allons contacter les parents, avant la fin de cette année scolaire, afin de recenser le nombre d'enfants susceptibles d'être concernés.



Mr Le Maire Gilles DESTREMONT accompagné d'une délégation d'élus et d'enseignants a présidé deux réunions d'information en Mairie le jeudi 13 février 2014 en Mairie d'AUMETZ.

ACTIVITÉS ANNÉE 2014

Le **9 Mars** à partir de 14 h de nombreux membres se sont réunis au local, autour d'un café crêpes, beignets animé par la chorale et nos musiciens. Très bonne ambiance, bel après-midi récréatif, organisé par la présidente et son comité.

Le **16 Mars** l'école slovène s'est rendue à Merlebach pour une journée récréative, petit théâtre en slovène une belle réussite.

Le **5 Avril** l'excursion à Keukenhof en Hollande a remporté un vif succès. Sous un soleil radieux, le parc fleuri nous a enchantés.

Nous sommes rentrés à Aumetz les yeux remplis de toutes ces merveilles. Merci à tous les participants.

PO le 3 Août.

Le matin à 9 h rendez-vous au local, pour une marche à travers champs. Pause café, brioche au PO puis retour pour le repas de midi qui aura lieu au temple .

Vente de grillades, côtelettes, saucisses, pâtisseries.

Le bal des vendanges aura lieu le 28 Septembre à partir de 12h animé par un orchestre slovène.

Les activités culturelles de L'A.T.S.O. qui ont lieu au local :

Dentelles de 14h à 17h le lundi : animatrice Marie Vicini

Ecole slovène de 14h à 18h le lundi : professeur Abbé Kamin Joseph

Chorale de 20h à 22h le mardi : dirigeant Pislar André.

Toutes les personnes intéressées par ces activités peuvent se présenter aux heures de cours, elles sont les bienvenues.

Présidente : Magda Madotto

Secrétaire : Glavic Jeanine

Vice-président : Stan Ricci

Secrétaire adj. : Madotto Claude,

Sbabo Jean luc

Trésorier : Glavic Louis

Trésorier adj. : Hanriot Gilbert,

Nezic André

Assesseurs : De Toffoli Jean, De Toffoli Annie, Hanriot

Madeleine Pecovec Ernest.

A.T.S.O.
Aumetz



Association des Travailleurs
Slovènes d'Origine
2, rue de la Fontaine
57710 AUMETZ



L'assemblée générale a eu lieu le 2 Février en mairie.

Le bureau du comité a été élu le 9 Février.

Un repas en commun a clôturé cette réunion.

GÉNÉRATION COUNTRY

Depuis notre jumelage en 2012 avec Country 52 de Chaumont, les rencontres se font en moyenne 3 à 4 fois par an.

En avril dernier, une équipe de 16 personnes a fait le déplacement pour notre après-midi country, alliant danse et bonne humeur. Cette année, nous avons commencé à 11 h

afin de faire un grand barbecue où les clubs country et les habitants d'Aumetz ont pu se restaurer toute la journée.

Malgré d'autres manifestations qui ont eu lieu le même jour, nous avons réussi à réunir une centaine d'amateurs de danse country. A ce sujet, une réunion a eu lieu le samedi 24 mai à 10h à la mairie d'Aumetz, en présence de plusieurs présidents

et représentants de clubs country afin de mettre en place un calendrier commun, et de débattre de certains points. Une charte a également été rédigée et signée par les clubs présents.

Le week-end du 31 mai et 1er juin, nos amis des Country 52 nous ont invités à assister à 2 concerts Country, la chanteuse Liane Edwards et le groupe Modern Earl à St Dizier lors de la 21ème rencontre nationale des 2CV.

Une quinzaine de membres de Génération Country s'y est rendus en minibus.

Il y avait une ambiance énorme, et tout était réuni pour amuser petits et grands.

Le dimanche était réservé avec nos amis pour un grand repas et encore de franches rigolades.



La prochaine date à retenir est le week-end du 18 et 19 octobre, pour notre Bal à la salle des spectacles à Aumetz.

Cette année, nous organisons un stage Excellence and Fun et un workshop, en partenariat avec la FFCLD, qui sera animé par Liane Van Dijk, chorégraphe internationale et championne du monde de country et de line dance.

Le samedi soir, notre bal annuel sera animé par le groupe Lil'Dixie Band et DJ Rem (animateur country), à partir de 20h.

Les cours adultes reprendront le mardi 9 septembre à 20h15 avec Paty, et le mercredi 10 septembre à 17h45 pour les enfants et adultes débutants, avec Véronique et Tania.

Pour plus de renseignements, contacter Marinette au 06.77.43.66.25 ou Véronique au 06.28.29.43.69, ou sur notre blog wakanda57.skyrock.com

HARMONIE D'AUMETZ

Nous voilà déjà à la moitié de l'année 2014. Notre Harmonie a commencé son année par son Assemblée Générale le Dimanche 02 Février. Pas de modification au niveau du comité directeur, mais le départ après de nombreuses années de service de Mr Omodei Jean. Comme vous le savez tous, Jean a beaucoup œuvré pour notre association ainsi que son épouse Arlette. Un très grand merci à eux pour le travail effectué. A nous de continuer dans ce sens pour le bien être de notre Harmonie. Arlette ne nous quitte pas tout de suite elle reste avec nous en temps qu'assesseur. Merci Arlette.

D'autres personnes ont intégré notre comité en tant qu'assesseurs : Mr et Mde Lemmer et Mr Rach Didier. Bienvenue à eux.

- Le **dimanche 16 Mars** a eu lieu notre traditionnel repas dansant « CHOUCROUTE ». Cette année une très belle réussite, une salle bien remplie, un nouvel orchestre « JO MILLER » qui a animé ce repas d'une main de maître et une bonne choucroute. Que de bons ingrédients pour passer un très bel après midi. Un très grand merci à tous les membres de notre Harmonie.



- Le **05 Avril** déplacement à SOIGNIES (Belgique) pour un Festival de musique. Pour le retour une bonne ambiance a régné dans le bus.
 - Le **30 Avril** et le **8 Mai** nous avons assuré les manifestations officielles.
 - Le **25 Mai** excursion à Dinant pour notre association.
 - Le **21 Juin** fête de la musique.
 - Le **29 Juin** Aubade de notre Harmonie.
- Merci pour votre accueil.
Puis nous terminerons par la cérémonie du **14 Juillet**.

Bonnes vacances à tous, Pour l'Harmonie
Mme Spaniol Paola, Présidente



US PÉTANQUE continuité-amitié

A prendre avec humour mais le changement ce n'est pas pour maintenant. En effet le 18 mai une A.G extraordinaire a eu lieu pour renouveler le comité arrivé à échéance des 4 ans, 31 licenciés convoqués - 28 votants preuve de l'intérêt porté au club.

A l'issue du vote le Président actuel fut reconduit, les 5 candidats élus le furent par 27 voix et 1 abstention.

Le comité actuel : Président : THIES Claude - Vice-Président : PETRUZZI Jean-Claude - Trésorière : PETRUZZI Gabrielle - Adjoint : GENTILE Jean-Marie - Secrétaire : WEILER Christophe.

A noter le départ volontaire après de nombreux mandats de Christian CHOTIN, il a été remercié pour son abnégation et le travail effectué par un cadeau du club.

Le mois de juin a été chargé, 3 concours officiels à AUMETZ,



les 7 - 15 - et 25, beaucoup de travail mais c'est le lot de toute association. Lors des concours la population d'AUMETZ est invitée à venir voir les matchs et peut entrer au local se restaurer et se désaltérer, c'est ouvert à toutes et à tous. Rappel habituel : pour toute personne désirant prendre une licence, le local est ouvert de 14h à 18h du lundi au samedi ou contactez : THIES Claude 03 82 91 90 76 - 06 85 88 96 49

MINES EN CHOEURS



L'Association Mines en Chœurs nouvellement créée en novembre dernier devait faire ses preuves en organisant le 3^{ème} Festival de chant choral. Un véritable baptême du feu, d'autant que les objectifs étaient nombreux: étendre la notoriété de cette manifestation à toute la région lorraine, augmenter le nombre de chorales étrangères, convaincre

une autre commune du bassin ferrifère d'accueillir cet événement, animer le nouveau kiosque de la place d'Aumetz et intégrer d'autres associations aumessoises au déroulement de ces trois journées. Tout cela en préservant la chaleur de son accueil, la rigueur de son organisation et le haut niveau de qualité de la restauration et gagner ainsi son statut d'association aumessoise travailleuse et innovatrice.

Tous les moyens de communications furent utilisés pour annoncer l'événement, Lor'FM, Mirabelle TV, dix sites d'annonce du réseau Internet, les flyers et affiches. Si le concert du vendredi soir ne pouvait réunir que trois chorales, les concerts du samedi et dimanche furent aminés par tous les choeurs invités ; Janko Kresnik, Coro Delphum, Chœur Homme Liederkrantz, I Canta Storia et Cór Chairlinne. Le Chœur Homme d'Aumetz quant à lui, offrait une aubade à chacun d'eux au cours de chaque concert.

Le public fut au rendez-vous à Aumetz comme à Moutiers et à Piennes pour la journée de clôture. Et le dimanche matin à l'église de Mont Bonvillers, trop petite pour l'occasion, la messe fut chantée par nos amis irlandais et belges devant un parterre de fidèles médusés.

Tout se déroulait comme prévu et le soleil étant de la partie, nos chorales purent animer pour la première fois le kiosque flambant neuf pour le grand plaisir des spectateurs et riverains. Les commentaires des choristes et du public tout au long de



ses trois journées furent unanimes et chaleureux envers les organisateurs, et les larmes qui perlaient aux coins des yeux des choristes slovènes, italiens, belges, irlandais et alsaciens au moment des "au revoir" se passaient de tout commentaire. Elles exprimaient leurs remerciements et leur immense bonheur d'avoir pu participer à ces journées. Et nous les organisateurs, qui avions accueilli des choristes le vendredi, nous laissons repartir avec des pincements aux cœurs des amis le dimanche soir...

Si les premiers remerciements du Comité du Festival furent adressés à Messieurs les Maires des Communes impliquées, Monsieur le président de la CCPHVA et le Monsieur le Conseiller Général de la Moselle, il n'avait pas pour autant oublié de féliciter chaleureusement les membres des associations aumessoises venus lui prêter main pour que cet événement soit une réussite.

Oui à n'en pas douter ce 3^{ème} Festival "Mines en Chœurs" fut une belle réussite grâce à la bonne volonté et à la bonne humeur de toutes et de tous, organisateurs, participants et public, et le Comité du Festival, fort de cette nouvelle expérience, vous dit "à l'année prochaine" pour la quatrième édition du Festival qui se déroulera le dernier weekend du mois d'avril.

US AUMETZ FOOTBALL

L'inauguration des vestiaires féminins s'est déroulée le 1er mai, ils porteront le nom ARLETTE OMODEI.

David Malgarotti a demandé une minute de silence à la mémoire de Jean CHOTIN ancien président et de André WEILER ancien membre de l'U.S.A et maire d'AUMETZ.



Acquisition du Renault trafic 9 place

Programme pour les mois à venir :

Le vendredi 27 juin les Feux de la St JEAN au stade.

Le challenge J-M GORISEK les 10 et 15 août.

Soirée caritative le 25 octobre.

La soirée moules-frites le 22 novembre.

CLUB LORRAIN DU CHEVAL ET COURSES HIPPIQUES



Ce logo est de 1998 date de création du CLCCH au siège du RL à Woippy, ce club fut une idée de Robert Richy journaliste hippique de l'époque qui a convoqué les 7 meilleurs pronostiqueurs amateurs du concours RL qui ont fondé l'association.

Le 1er Président fut Boulier Jean-Paul, j' en assure la présidence depuis l'an 2000 et c'est avec une grande peine

que je dois vous annoncer la dissolution de cette association et ce en plein accord avec les membres du club contactés.

La raison majeure est l'hécatombe parmi nos adhérents et amis du club, 3 décès en 1 an tous parmi les plus anciens et 6 atteints par de très graves maladies; plus de nouvelles adhésions, les coûts de transport et la vie chère en général laisse moins de place à notre passion du cheval sous toutes ses formes.

Nous venons de toute la Moselle et nous réunissions au RL pour les départs vers les hippodromes, nous connaissons tous ceux de France et de Navarre, cet amour du cheval et des courses nous a fait passer des moments merveilleux. Il nous est arrivé de partir pour des meeting de 8 jours (Vichy-Deauville-Cabourg), une profonde amitié nous liait et persiste entre les membres res-



tants. Le fait de se voir un peu et de n'être pas du même endroit faisait la particularité du CLCCH, difficile pour la gestion mais oh combien compensée par les retrouvailles à chaque sortie.

Que soit remerciés tous ceux qui ont aidé notre CLCCH à se maintenir si longtemps, les amis du club, l'initiateur, le Républicain Lorrain, le PMU et les société de courses. Il faut savoir qu'aucune subvention n'a jamais été demandée ni offerte de quelque administration que ce soit, nous avons fonctionné sur nos deniers propres.

Le Président : THIES Claude

CLUB GYM ET MARCHÉ

La traditionnelle **soirée « beignets »** réunit tous les ans les licenciés avec conjoints ou conjointes + les enfants et petits-enfants. Cette année la soirée a été animée par des membres de la nouvelle section « zumba » dirigée par Adeline, et ses « girls » nous ont démontrés tout leur talent de débutantes avec sérieux et application.

Les personnes présentes ont apprécié les danses mais aussi les beignets confectionnés par Elisabeth entourée par des membres du comité.

Et pour bien terminer la soirée des jeux pour les petits ont été organisés.

C'est dans la bonne humeur générale, qu'une tournée de beignets a été reconduite accompagnée de café, tisane et chocolat chaud.



Démonstration zumba



Le jeu de la chaise musicale.



A qui la dernière ?



La marche du printemps du jeudi 8 mai s'est déroulée sous un ciel légèrement couvert avec une température un peu fraîche, 60 marcheurs au départ pour parcourir environ 10 kilomètres, entrecoupés d'une pause café-brioche toujours très appréciée, une traversée de forêt un peu boueuse mais pas une goutte de pluie. L'appétit aiguisé par l'effort mais aussi par les bonnes odeurs émanant du barbecue, les salades diverses accompagnant les grillades ont régalé les marcheurs et < non-marcheurs > Le reste de l'après-midi s'est déroulé dans une ambiance très conviviale. Merci à tous les bénévoles et les membres du comité. A bientôt !

Rappel :

Excursion en Alsace, dimanche 29 juin ;

(Si des personnes sont intéressées pour cette sortie il reste des places)

Marche de clôture, jeudi 3 juillet.

La Présidente, Bernadette Humbert

Manifestations

Cela fait maintenant dix ans que la fête de la musique égaie le temps d'une soirée d'été les amoureux de la musique qu'ils soient petits ou grands.



Cette année la fête de la musique a une saveur particulière étant donné que c'est la première sur notre belle place qui est la fierté de notre commune.



Les P'tites Nanas puis Generation Country ont ouvert le bal en nous offrant chacune à leur tour un spectacle de qualité rythmé par des mélodies entraînantes.



FÊTE DE LA MUSIQUE 2014



Mines en chœurs, précédé d'une excellente prestation de l'Harmonie d'Aumetz, a ensuite pris le relais avec des chants tenant en haleine les amoureux des vocalises.



A 20h, Mr GERRYMANDERS faisaient résonner les premiers coups de guitare sur scène annonçant alors une longue et belle soirée



Les cinq groupes qui suivirent :GINA SIMMONS AND THE NOBODIES, THE ATRIA PROJECT, VAN JEX, THE SWEET FEET et THE SUN EXPRESS ont su entretenir l'ambiance et la chaleur qui c'était installée.





De son côté le piano bar a tenu toute ses promesses .Ainsi tour à tour les mélodies ce sont mellées aux chants .Le public fut même emporté lorsque JON FREDERIC LIPPIS abandonna son piano pour entreprendre son accordéonun « VIVA ESPAGNA » résonna alors dans la salle de l'ancien temple..

Les bénévoles furent nombreux et ont mis tout leur cœur pour essayer de faire de cette fête de la musique un moment convivial, chaleureux et avant tout de partage entre sa commune, ses habitants et la musique.

EQUIPE DE FOOT-FEMININES US AUMETZ

Allez les Filles !

Finalistes de la coupe de Moselle de Foot-ball, les sénières de l'U.S Aumetz ont été encouragées par de nombreux supporters qui ont effectué le voyage jusqu'au stade de Montigny-les-Metz, en voiture ou en autocar spécialement affrété pour la circonstance. Ils ont donné de la voix mais cela n'a pas suffi : les filles qui rencontraient Metz ESAP, se sont inclinées sur le score de 1 à 2. « Elles n'ont pas démerité, mais elles avaient la pression, c'est la première fois qu'elles jouaient une telle finale.» a déclaré le Président David Malgarotti.



COUPE DU MONDE 2014

Cette année la Municipalité en association avec l'US Aumetz Football a décidé d'offrir aux habitants d'Aumetz la diffusion des matchs de l'équipe de France.

Nombreux sont donc les amoureux du ballon rond qui ont donc pu venir se réunir à la salle de la mairie pour supporter les Bleus .

Une ambiance digne des grands soirs de coupe du monde.

La Mairie se transformant en chaudron à chaque match a fait le bonheur de tous !!



Sur les Registres de l'Etat Civil :

Naissances

VINCIONI ORPEL Léo le 19 janvier à THIONVILLE
METTETAL Vincent le 03 février à BRIEY
MEGROUS Nélia le 05 février à ESCH-SUR-ALZETTE
DEVILLAIRS Emilien le 07 mars à THIONVILLE
SANDROLINI MAZZAGRILLI Gabriel le 21 mars à THIONVILLE
BELHIS Selya le 20 mai à THIONVILLE



Mariages

Gaëlle BELENCHIA et Vincent NOËL le 19 avril
Jessica PALANICA et Mickaël PITUELLO le 31 mai



Décès

André WEILER le 28 janvier à l'âge de 66 ans
Miecislav STOBNICKI le 18 mars à l'âge de 78 ans
Rodolphe BEVCAR le 21 avril à l'âge de 86 ans
Jean CHOTIN le 28 avril à l'âge de 72 ans
Anne ROEMER veuve GLODT le 29 avril à l'âge de 86 ans



APPROVISIONNEMENT GROUPE DE FUEL DOMESTIQUE

Renouvellement de l'approvisionnement groupé pour la fourniture de fuel domestique pour l'ensemble de la localité.

Dans ce cadre, les personnes désirant s'approvisionner en fuel sont priées de s'inscrire en Mairie pour bénéficier d'un tarif avantageux en fonction de la demande. Il serait souhaitable de commander un minimum de 20 000 litres.

Il est évident que le coût est en fonction du prix du marché à la date de la négociation avec le prestataire.

Les modalités de paiement se feront directement avec le prestataire retenu. Les règlements par carte bancaire, espèces ou chèques sont acceptés (possibilité d'effectuer 2 chèques).

Toutes les personnes intéressées sont priées de se présenter en Mairie afin de s'inscrire.

Aucune demande ne sera prise par téléphone.

Date de limite d'inscription : vendredi 24 octobre 2014

MP PRESTATIONS

2 rue de Hollande - 57710 AUMETZ - Tél : 03.82.91.09.00

mpprestations@free.fr

Electricité générale
Amén. intérieurs / extérieurs
VRD / Assainissements

PAILLET René : 07.86.87.04.06
MATHIEU Florian : 07.86.87.04.31



CLARYNET SERVICES

ENTREPRISE DE NETTOYAGE
PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Entretien des communs, des locaux. Remise en état après travaux.
Nettoyage des appartements après location... (autres, nous consulter)

4, RUE DE LA MALDREE 57710 AUMETZ

03 82 34 71 12 - 06 71 06 08 84

CLARYNET : SERVICES A LA PERSONNE